



Demande déposée par Health Technology Assessment international en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS

1. **Année de création de l'organisation** : 2003

2. a) **Adresse du Siège de l'organisation**

1200, 10405 Jasper Avenue NW
Edmonton
Alberta T5J 3N4
Canada

Site Web : <http://htai.org>

b) **Coordonnées, nom et fonction(s) du ou des représentants habilités à s'exprimer et à correspondre au nom de l'organisation**

M. Chris Sargent
Directeur
1200, 10405 Jasper Avenue NW
Edmonton
Alberta T5J 3N4
Canada

3. **Buts (ou objectifs) de l'organisation tels qu'ils figurent dans sa constitution, ses statuts ou un document équivalent.** L'organisation a pour objectif de soutenir et de promouvoir l'expansion, la compréhension et l'utilisation de l'évaluation des technologies sanitaires à l'échelle mondiale, et la communication sur le sujet, en tant que moyen scientifique et transdisciplinaire d'éclairer la prise de décisions concernant l'introduction d'innovations efficaces et l'utilisation rationnelle des ressources dans le domaine des soins.

4. **Principaux domaines d'activité de l'organisation.** Économie de la santé, promotion de la santé/prévention des maladies, législation sanitaire, technologie médicale, produits pharmaceutiques, maladies non transmissibles et administration des soins de santé.

5. Principaux types d'activité de l'organisation.¹ Sensibilisation, conférences, éducation/formation, revues spécialisées/publications/médias, et recherche.

L'organisation mène ses activités dans les pays suivants : Espagne, États-Unis d'Amérique, Mexique, Norvège.

6. Composition

Type de membre(s)	Nombre total	Droit de vote
Particuliers	918	918
Gouvernements	120	120
Institutions, tels qu'hôpitaux, laboratoires de recherche, écoles et églises	60	60
Entreprises commerciales	100	100
Autres organisations non gouvernementales et fondations	100	100
Total	1 298	1 298

Membres dans les pays et zones suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Canada, China, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mexique, Mongolie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Porto Rico, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

7. Nom, composition, fonctions et fréquence des réunions du ou, le cas échéant, des deux principaux organes décisionnels

Nom	Conseil d'administration
Composition	Le Conseil d'administration se compose de 12 membres de l'organisation, y compris quatre membres du bureau élus, sept directeurs élus, et le dernier ancien président, membre de droit. Les membres ressortissants d'un même pays ne doivent pas être plus de trois. Chaque directeur, autre que le président, vice-président et ancien président, est élu pour trois ans, et peut accomplir au maximum deux mandats consécutifs. Le président et le vice-président sont tous deux limités à un seul mandat de deux ans et ne peuvent se succéder au sein du bureau. Les lignes directrices relatives aux désignations et élections prévoient une représentation équitable selon la zone géographique, la profession et le genre.

¹ Voir l'annexe pour l'explication des types d'activité.

Fonctions	<p>Le Conseil d'administration administre toutes les activités de la Health Technology Assessment international ; conclut ou fait en sorte que soit conclu pour l'organisation, en son nom, tout type de contrat que l'organisation est légalement habilitée à passer ; exerce tout pouvoir et procède à tout acte que l'organisation est habilitée à exercer ou effectuer, de par son objet, ses statuts ou de quelque autre manière.</p> <p>Le Conseil nomme des agents et prestataires et engage des employés en temps opportun, selon les besoins. Ces personnes disposent de l'autorité et exercent les fonctions prévues par le Conseil au moment de leur engagement.</p> <p>Le Conseil d'administration a le pouvoir d'autoriser les dépenses au nom de l'organisation et délègue à un administrateur de l'organisation le droit d'engager des employés et de leur verser un salaire, et de verser des honoraires aux agents ou prestataires. Le Conseil peut conclure un accord avec une société fiduciaire en vue de créer un fonds fiduciaire dont le capital et les intérêts peuvent être mis à disposition afin de promouvoir les intérêts de l'organisation.</p> <p>Le Conseil d'administration peut adopter les mesures qu'il estime nécessaires pour permettre à l'organisation d'obtenir, accepter, solliciter ou recevoir, sous toute forme appropriée, des legs, dons, subventions, règlements, fonds, donations et parrainages en vue d'atteindre ses objectifs.</p>
Fréquence des réunions	À tout moment déterminé par consensus entre les directeurs, pour autant que chaque directeur soit averti dans un délai raisonnable par écrit – par courriel, télécopie ou courrier – de la tenue de la réunion. Il y a au moins une réunion par an. Actuellement, le Conseil d'administration tient quatre réunions ordinaires par an (en février, avril, juin et novembre).
Nom	Assemblée générale
Composition	Tous les membres de l'organisation.
Fonctions	<p>L'Assemblée générale a une finalité intellectuelle et est également consacrée aux questions relatives au fonctionnement de l'organisation et au déroulement de ses activités. Le rapport du Conseil d'administration, les états financiers et le rapport des vérificateurs sont présentés à l'Assemblée générale qui nomme le vérificateur aux comptes pour l'année suivante.</p> <p>Les grandes questions de politique, si elles sont soulevées par le Conseil d'administration ou moyennant une demande signée d'au moins 10 membres, sont aussi soumises aux membres pour décision.</p>
Fréquence des réunions	Une fois par an. Les réunions ont lieu dans différents pays, le lieu et la date étant déterminés par le Conseil d'administration.

8. Ressources humaines de l'organisation

Nombre de personnes rémunérées au Siège/secrétariat :	4
Nombre de volontaires au Siège/secrétariat :	0
Nombre de personnes rémunérées dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	8
Nombre de volontaires dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	50

9. Informations financières sur l'organisation¹

Recettes et dépenses annuelles de l'ordre de : US \$500 000 à US \$1 million

10. Indiquer les organisations et organes du système des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales avec lesquels il existe des relations officielles

Sans objet.

11. Collaboration avec l'OMS

a) Activités entreprises avec l'OMS dans le cadre des relations de travail

En 2010, Health Technology Assessment international et l'OMS ont signé un mémorandum d'accord afin de poursuivre une collaboration plus étroite dans les domaines d'intérêt mutuel et d'améliorer les synergies en vue d'objectifs communs. La collaboration s'appuie sur leurs points forts et avantages comparatifs respectifs et contribue à la mise en œuvre de la résolution WHA60.29 sur les technologies sanitaires, adoptée en mai 2007, notamment en soutenant l'OMS, selon les besoins, en vue d'élaborer des stratégies et des plans nationaux afin d'instaurer des systèmes d'évaluation des technologies sanitaires dans les États Membres. L'organisation a collaboré avec l'OMS à la promotion, au soutien et à l'utilisation de l'évaluation des technologies sanitaires, et à la demande en ce sens, aux niveaux local, national, régional et international, en apportant conseils techniques, compétences et matériels de formation, le cas échéant. Elle a aussi fourni une aide stratégique et technique à l'OMS par l'intermédiaire d'ateliers, de réseaux d'experts, de conférences annuelles, de la revue spécialisée *International Journal of Technology Assessment in Health Care*, et de son site Web. En juin 2012, des membres du Secrétariat figuraient parmi les responsables de l'évaluation des technologies sanitaires au niveau mondial qui ont participé à l'assemblée annuelle de l'organisation qui s'est tenue à Bilbao, en Espagne.

Au cours de la réunion annuelle 2013 qui s'est tenue à Séoul, une table ronde sur l'OMS et l'évaluation des technologies sanitaires, à laquelle ont participé d'importants acteurs du secteur en provenance du monde entier, a été organisée, mettant l'accent sur le rôle d'envergure joué par diverses organisations non gouvernementales dans les progrès de l'évaluation des technologies sanitaires. En 2013 toujours, l'OMS a joué un rôle majeur dans la planification et l'organisation du forum

¹ Afin de faciliter les comparaisons, toutes les organisations non gouvernementales sont priées d'exprimer leurs recettes et dépenses annuelles en équivalent dollars des États-Unis d'Amérique, et de fournir des estimations de ces chiffres annuels dans les cas où leurs comptes couvrent des périodes différentes.

politique de Health Technology Assessment international en Asie, auquel ont participé de nombreux responsables de l'évaluation des technologies sanitaires de la région.

Health Technology Assessment international a fait partie du comité organisateur du Deuxième Forum mondial de l'OMS sur les dispositifs médicaux (Genève, 22-24 novembre 2013). Elle a contribué à une présentation sur les réseaux d'évaluation des technologies sanitaires et la collaboration dans ce domaine, et a participé à trois ateliers distincts sur l'évaluation des technologies sanitaires.

Lors de la réunion annuelle de Health Technology Assessment international en 2014, l'OMS a présenté devant le Conseil d'administration les activités communes, le plan de travail conjoint entre les deux organisations, et les activités de mise en œuvre de la résolution WHA67.23 sur l'évaluation des technologies et des interventions sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle. L'OPS a prononcé une allocution lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion annuelle et le président de Health Technology Assessment international a présenté la résolution lors de la première séance plénière. La résolution a également été publiée sur le site Web de l'organisation et diffusée à tous ses membres dans son bulletin.

En juillet 2014, Health Technology Assessment international a organisé sur deux jours un forum politique pour l'Asie à Manille, à l'intention des responsables de l'évaluation des technologies sanitaires de la région. La manifestation a mis l'accent sur la possibilité de transfert des activités d'évaluation des technologies sanitaires. L'OMS a joué un rôle essentiel en tant qu'organisateur et participant au forum. L'Organisation et Health Technology Assessment international ont également organisé conjointement une réunion d'une demi-journée rassemblant les responsables de l'évaluation des technologies sanitaires en Asie pour débattre des possibilités de faire progresser conjointement l'évaluation des technologies sanitaires sur le continent, en particulier à la lumière de la résolution WHA67.23.

b) Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour les trois ans à venir

Health Technology Assessment international sera en mesure de fournir au Secrétariat et aux États Membres, selon les besoins, des connaissances sur les méthodologies de l'évaluation des technologies sanitaires, le renforcement des capacités et la formation dans ce domaine ; une collaboration aux publications ; et des informations sur les évaluations de différents produits sanitaires. Elle apportera son soutien aux responsables politiques dans l'utilisation des évaluations des technologies sanitaires dans le cadre de l'élaboration des politiques. Elle travaille par l'intermédiaire de différents réseaux, à améliorer tous les niveaux de la prise de décisions moyennant un transfert utile et efficace des résultats de la recherche et des connaissances, axé sur la transparence dans l'évaluation des technologies sanitaires. Par son envergure mondiale, Health Technology Assessment international aide à construire les capacités d'évaluation des technologies sanitaires dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et sur les marchés émergents.

L'organisation travaille étroitement avec l'OMS pour soutenir les autorités publiques dans l'utilisation de l'évaluation des technologies sanitaires pour améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des résultats sanitaires, depuis la mise au point initiale des produits jusqu'à leur application clinique.

Health Technology Assessment international soutiendra le Secrétariat dans la mise en œuvre de la résolution WHA67.23 sur l'évaluation des technologies et des interventions sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle, en particulier :

- en mesurant l'état d'avancement de l'évaluation des interventions et technologies sanitaires dans les États Membres en termes de méthodologie, ressources humaines et capacités institutionnelles, gouvernance, et liens entre les unités et/ou réseaux d'évaluation des technologies et interventions sanitaires ; et
- en appuyant l'échange d'informations, le partage des expériences et le renforcement des capacités dans l'évaluation des interventions et des technologies sanitaires moyennant des mécanismes et des réseaux de collaboration aux niveaux national, régional et mondial, tout en veillant à ce que ces partenariats soient actifs, efficaces et durables.

Les activités suivantes seront menées à l'appui de la résolution WHA67.23 :

- i) la diffusion constante des informations sur l'évaluation des technologies sanitaires, moyennant des réunions régulières, et des résultats attendus pour chaque réunion annuelle de l'organisation en juin.
- ii) le renforcement des capacités ou ateliers organisés en collaboration avec l'OMS :
 - Les réunions annuelles de Health Technology Assessment international sont des conférences mondiales réunissant jusqu'à 1200 participants qui permettent de mettre en commun les meilleures pratiques en matière d'évaluation des technologies sanitaires au niveau mondial et s'efforcent de diffuser les outils et les pratiques à l'appui de la prise de décisions en vue de la sélection sur la base de données factuelles et de l'utilisation rationnelle des technologies sanitaires. L'OMS participera aux réunions et animera un atelier lors des réunions annuelles qui se tiendront à Oslo, en juin 2015 ; à Tokyo, en mai ou juin 2016 ; et aux Amériques (lieu à déterminer), en juin 2017.
 - En 2016, Health Technology Assessment international organisera des réunions régionales en Amérique latine, conjointement avec l'OMS et l'OPS, auxquelles participeront des professionnels des technologies sanitaires, des cliniciens, des patients et d'autres acteurs de l'évaluation des technologies sanitaires, afin de renforcer les capacités, d'échanger les meilleures pratiques et de relier les activités de recherche à la prise de décisions et à l'usage rationnel des ressources.
 - L'OMS participera à la planification et à l'organisation des forums politiques régionaux de Health Technology Assessment international, qui réuniront des acteurs de l'évaluation des technologies sanitaires afin de construire des partenariats axés sur le rôle de l'évaluation des technologies sanitaires dans la prise de décisions et le renforcement de la sélection sur la base de données factuelles et de l'utilisation rationnelle des technologies sanitaires. Ces réunions doivent avoir lieu en 2015 (Malaisie), 2016 et 2017 (lieux à déterminer).

ANNEXE

EXPLICATION DES TYPES D'ACTIVITÉ

Consultation – L'organisation conseille régulièrement les gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions, des organismes intergouvernementaux ou les médias pour des questions de sa compétence.

Sensibilisation – L'organisation organise régulièrement des campagnes où son principal objectif est d'influencer les décideurs ou les responsables, ou encore les comportements sociaux ou individuels.

Conférences – L'organisation tient régulièrement des congrès scientifiques, ou d'autres réunions, à l'exclusion des réunions des organes directeurs.

Collecte de données/surveillance – L'organisation tient, par exemple, un registre de maladies déterminées, recueille des données actualisées sur le nombre de personnes occupant une profession particulière, etc.

Éducation/formation – L'organisation, ou ses membres, dispense régulièrement des cours de formation à des particuliers ou à des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux), est habilitée à faire passer des examens ou à délivrer des diplômes, ou élabore des programmes d'études.

Financement/dons – L'organisation finance les activités d'autres organisations et/ou effectue des dons en nature, comme du matériel hospitalier et des produits pharmaceutiques.

Revue/publications/médias – L'organisation publie régulièrement une ou plusieurs revues scientifiques et spécialisées pour lesquelles il existe un comité de lecture, et/ou publie et révisé régulièrement des ouvrages et autres supports, CD ou vidéos par exemple, et tient un catalogue de publications/ressources.

Recherche – L'organisation entreprend, fait exécuter ou finance des recherches en tant qu'activité régulière.

Prestation de services – L'organisation dispense, fait dispenser ou est chargée à long terme de dispenser des services à des non-membres, par exemple conseils, protection de l'enfant, soins hospitaliers, services de prévention du suicide et distribution d'aide alimentaire.

Parrainage – L'organisation possède un programme de parrainage, par exemple pour les enfants, les personnes âgées ou les jeunes chercheurs.

Fixation de normes – L'organisation publie des normes, qu'il s'agisse de conduite professionnelle ou de la réglementation de biens et services.

= = =